

Ville de Roussillon

# Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

*Conseil municipal du 4 mars 2021*

## Table des matières

Préambule .....	3
1. Le contexte économique .....	4
1.1. Situation internationale et nationale .....	4
1.2. Loi de Finances pour 2021 .....	4
2. Analyse rétrospective 2014 –2020 .....	7
2.1. Les grands équilibres financiers .....	7
2.1.1 Soldes intermédiaires de gestion .....	7
2.1.2 L'identification d'un éventuel effet de ciseau .....	8
2.2. Les recettes réelles de fonctionnement .....	9
2.2.1. La fiscalité directe (source états 1288M) .....	11
2.2.2. La dotation globale de fonctionnement (DGF) .....	13
2.3. Les dépenses réelles de fonctionnement .....	14
2.3.1. Analyse des charges de personnels entre 2014 et 2020 (chapitre 012) .....	14
2.3.2. L'état de la dette communale .....	15
2.4. Les recettes d'investissement .....	16
2.5. Les dépenses d'investissement .....	17
3. Les Orientations pour 2021 et orientations pluriannuelles .....	19
3.1. Une ambition politique affichée pour des projets structurants .....	19
3.1.1. En matière culturelle .....	19
3.1.2. En matière de préservation du patrimoine .....	20
3.1.3. En matière d'amélioration du cadre de vie .....	20
3.1.4. En matière de jeunesse et sport .....	21
3.1.5. En matière de sécurité publique .....	22
3.2. La politique d'acquisition et de réserve foncière .....	22
3.3. Mener une action sur les dépenses de fonctionnement en matière de dépenses énergétiques .....	23
La performance énergétique de nos bâtiments .....	23

## Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi «NOTRe», publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le DOB permet au Conseil municipal de présenter les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes d'envergure. Mais c'est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Un an après les élections municipales qui nous ont conforté, et à l'issue de réflexions animées par les adjoints au cours de l'année écoulée pour préciser et prioriser le programme politique présenté aux Roussillonnais, ce rapport d'orientation budgétaire (ROB) a pour ambition d'analyser le bilan budgétaire de la précédente mandature et de préciser les projets structurants qui trouveront une traduction budgétaire dès 2021 dans le budget primitif et, pour certains projets, pendant tout le mandat.

# 1. Le contexte économique

## 1.1. Situation internationale et nationale

Compte-tenu des grandes incertitudes et des défis considérables que la pandémie de Covid-19 impose à l'économie mondiale, il est très difficile de projeter une perspective macroéconomique de la situation mondiale pour 2021.

Dans sa note de conjoncture du 15 décembre 2020, l'Insee prévoit une croissance du PIB de 3 % au premier trimestre 2021, puis de 2 % au deuxième trimestre. Fin juin, « l'acquis de croissance » annuelle, qui mesure le taux de croissance si le PIB ne progressait plus sur le reste de 2021, s'élèverait ainsi à 6 %. « *Ce chiffre est élevé, mais il reflète surtout le point très bas que constitue 2020* », insiste l'Insee. Il reste surtout sous la menace d'un nouvel emballement de l'épidémie. En moyenne annuelle, l'ordre de grandeur du recul du PIB en 2020 est confirmé à - 9 %.

L'impact de cette crise d'une ampleur inédite a conduit au déploiement de nombreuses mesures d'urgence dès 2020 soit plus de 470 Md€ dans le but d'une reprise d'activité rapide dès 2021. Puis intervient, le plan « France Relance », avec une aide de 100 Md€ dont 40 Md€ de contributions européennes.

Ces sommes énormes sont difficiles à appréhender pour une commune comme Roussillon.

## 1.2. Loi de Finances pour 2021

### **La poursuite de l'effort national de maîtrise de la dépense publique de fonctionnement**

Comme l'indique l'article 13 de la LFPF 2018-2022 (loi de programmation des finances publiques), « les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique » et à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel.

Il est précisé que l'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre correspond à un taux de croissance annuel de 1,2 % appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement en 2017, en valeur et à périmètre constant.

## Les principales mesures budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour 2021

### ◆ Choisir une croissance verte

La priorité du Gouvernement est donnée à la rénovation énergétique des logements avec le dispositif «MaPrimRénov» mais également à la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés.

Le plan de relance consacre 1Md€ au bloc communal pour la rénovation énergétique.

### ◆ Renforcer la compétitivité

Baisse des impôts de production : la Contribution Économique Territoriale (CET) composée de la Cotisation Foncière des Entreprises et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. Cette baisse bénéficiera aux entreprises industrielles et devrait faciliter la croissance des PME et ETI, principales sources de créations d'emplois dans les territoires.

Pour le bloc communal, le Gouvernement prévoit une compensation intégrale et dynamique des impôts de production.

### ◆ Soutenir l'emploi et les compétences et garantir la cohésion sociale et territoriale

- Activité partielle de droit commun ou de longue durée dont l'objectif est de donner une meilleure visibilité aux salariés et aux employeurs et ainsi prévenir les licenciements économiques.

- L'aide aux employeurs de contrats de professionnalisation et d'apprentissage

Le coût total de ces aides est de 2 Md€, dont 1.4 Md€ en 2021, correspondant à l'embauche de 283000 apprentis et 110000 contrats de professionnalisation.

- L'aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans (attribuée aux entreprises quelque soient leur taille);....

### ◆ Poursuivre la mise en œuvre des priorités gouvernementales

- Réarmer les missions régaliennes et stratégiques de l'Etat par un renforcement de la justice de proximité, par une refonte et une revalorisation du métier d'enseignant, par une lisibilité des moyens alloués à la recherche, ...

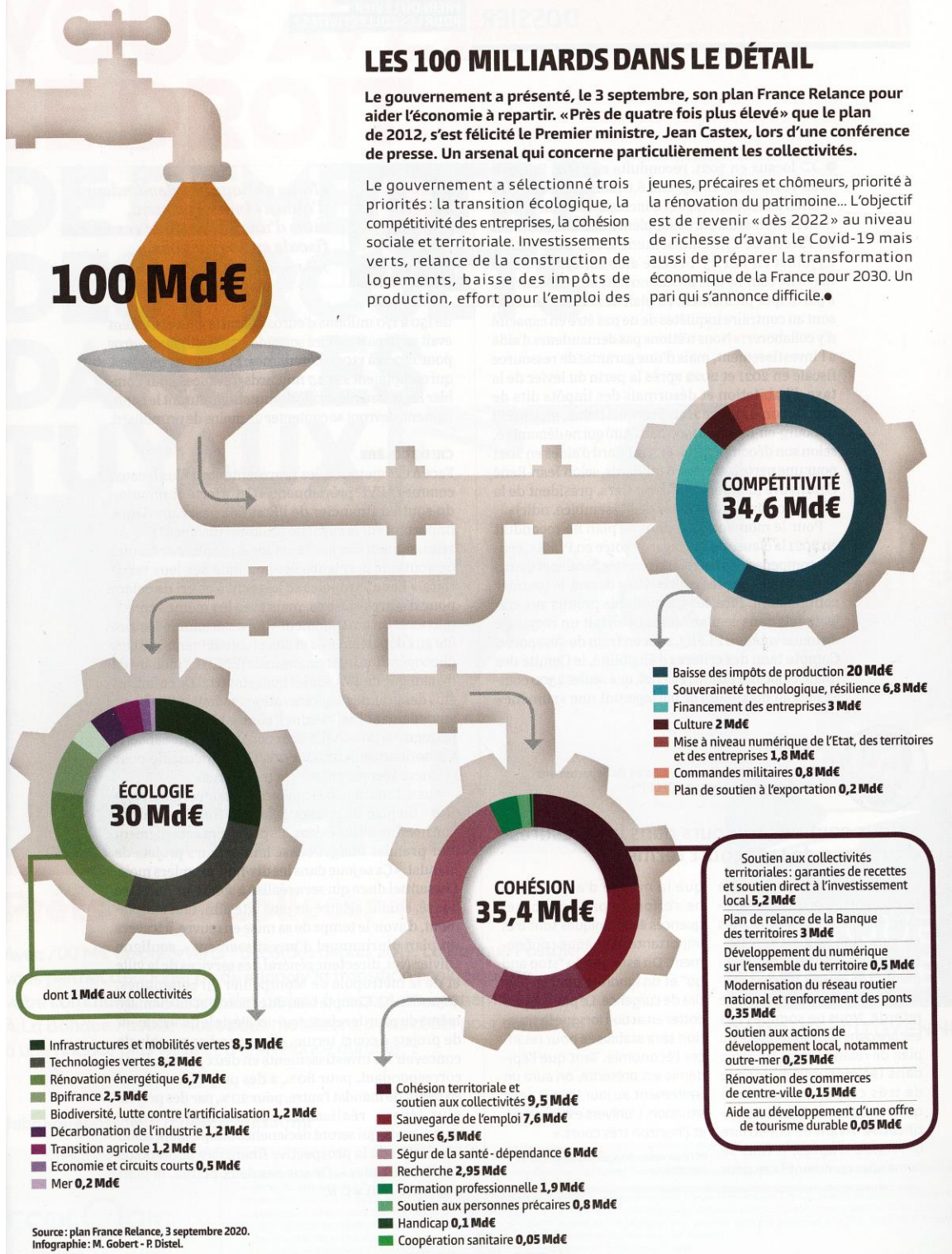
- Transformer l'action publique en poursuivant la suppression des taxes à faible rendement, en stabilisant les effectifs de l'Etat et de ses opérateurs; ....

## LES 100 MILLIARDS DANS LE DÉTAIL

Le gouvernement a présenté, le 3 septembre, son plan France Relance pour aider l'économie à repartir. « Près de quatre fois plus élevé » que le plan de 2012, s'est félicité le Premier ministre, Jean Castex, lors d'une conférence de presse. Un arsenal qui concerne particulièrement les collectivités.

Le gouvernement a sélectionné trois priorités : la transition écologique, la compétitivité des entreprises, la cohésion sociale et territoriale. Investissements verts, relance de la construction de logements, baisse des impôts de production, effort pour l'emploi des

jeunes, précaires et chômeurs, priorité à la rénovation du patrimoine... L'objectif est de revenir « dès 2022 » au niveau de richesse d'avant le Covid-19 mais aussi de préparer la transformation économique de la France pour 2030. Un pari qui s'annonce difficile.●



Source : La Gazette des communes – 23/11/2020

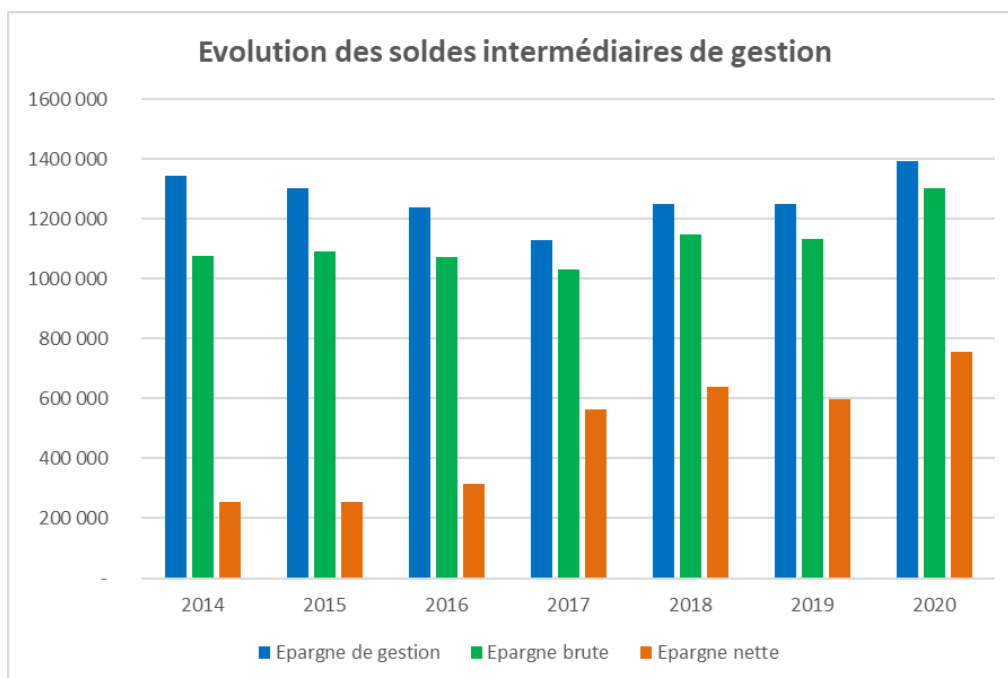
## 2. Analyse rétrospective 2014 –2020

### 2.1. Les grands équilibres financiers

#### 2.1.1 Soldes intermédiaires de gestion

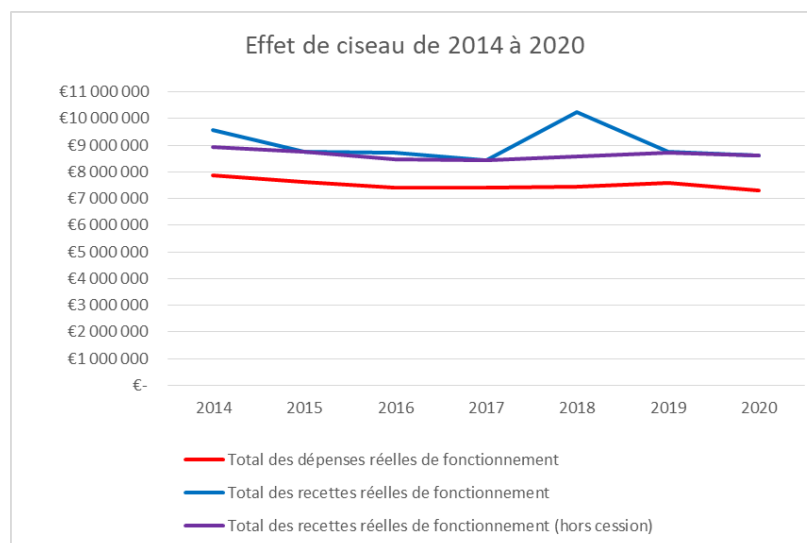
Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

- **Epargne de gestion** : Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts. Elle mesure l'**épargne** dégagée dans la **gestion** courante hors frais financiers.
- **Epargne brute** : Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dette, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles de fonctionnement. L'épargne brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.
- **Epargne nette** : L'épargne nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. L'épargne nette est une des composantes du financement disponible. L'épargne nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



#### 2.1.2 L'identification d'un éventuel effet de ciseau

L'effet de ciseau se mesure par l'écart entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.



Ce graphique met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses et n'identifie pas d'effet ciseau.



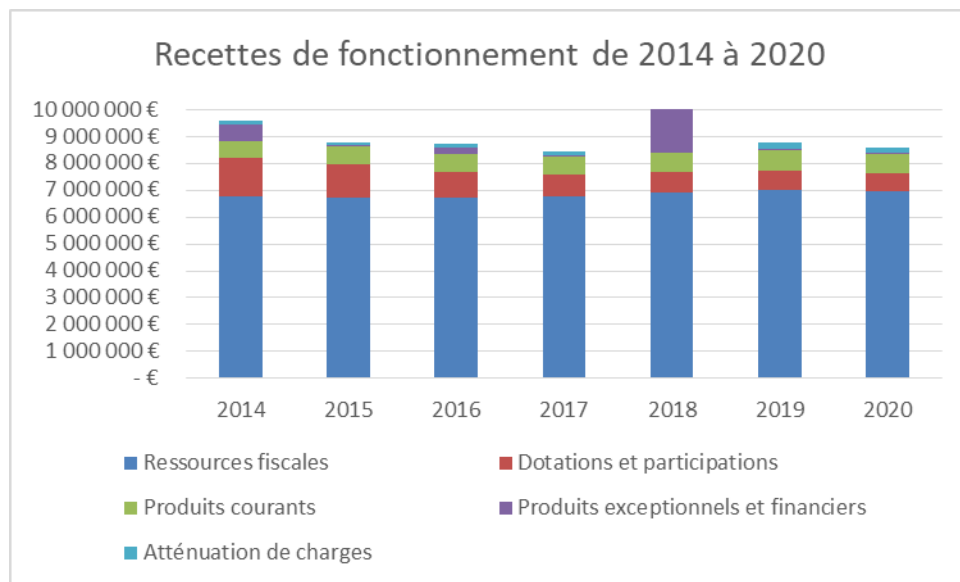
La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement peut alerter sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.

Les recettes ou dépenses exceptionnelles sont comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre.

Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

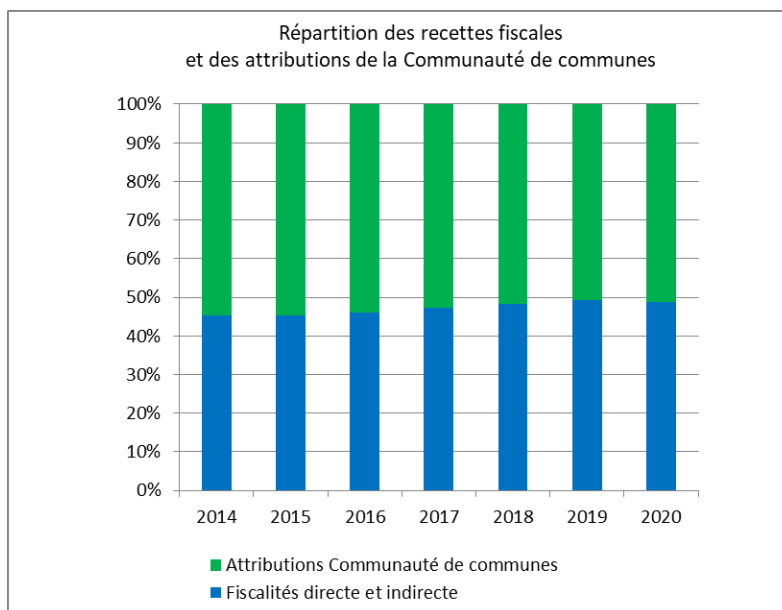
## 2.2. Les recettes réelles de fonctionnement

Ce graphique illustre la répartition des recettes réelles de fonctionnement et leur évolution de 2014 à 2020.



- Les ressources fiscales comprennent la fiscalité directe (produits de la taxe d'habitation et des taxes foncières), les taxes sur les droits de mutation, sur l'électricité, sur les pylônes, les droits de place, le FNGIR (péréquation) et les attributions de compensation de la Communauté de communes entre Bièvre et Rhône.

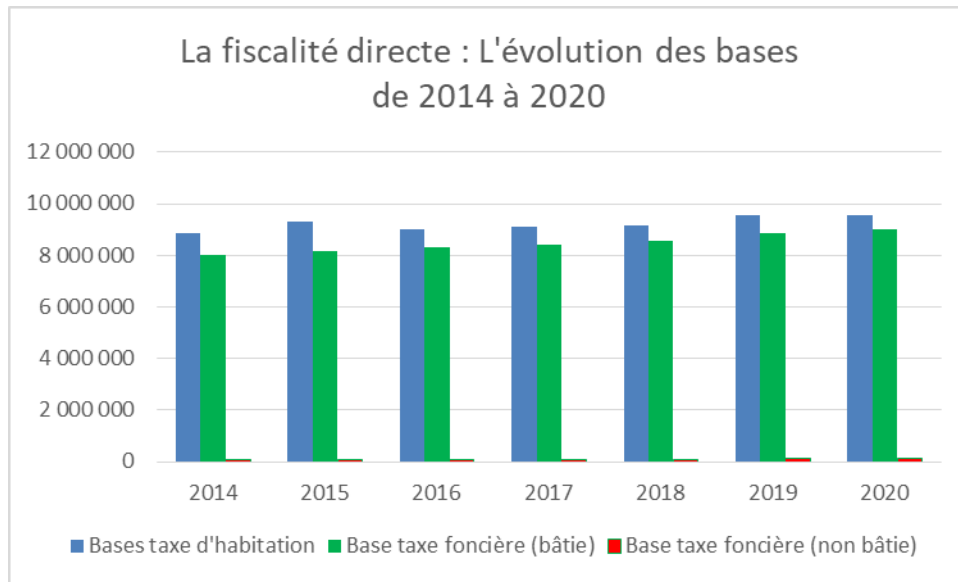
Le graphique ci-dessous retrace la répartition entre les recettes fiscales de la commune par rapport à celles reversées par la CC EBER.



## 2.2.1. La fiscalité directe (source états 1288M)

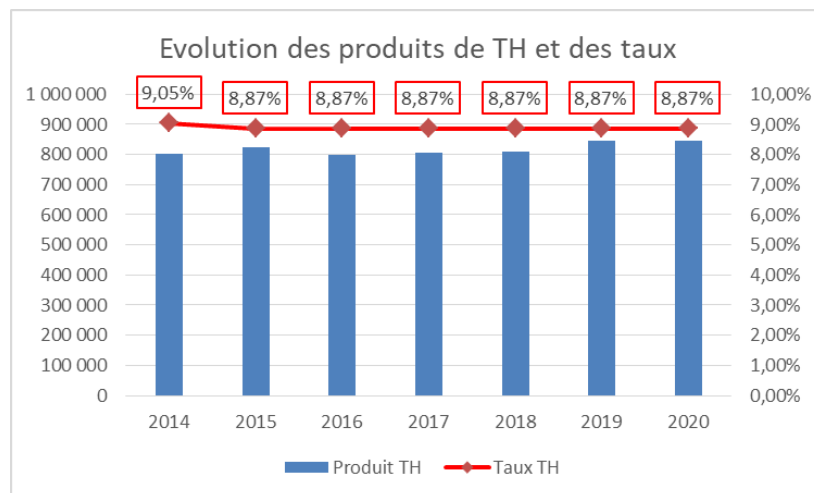
### 2.2.1.1. L'évolution des bases

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.



### 2.2.1.2. Évolution des taux et des produits fiscaux

#### Taxe d'habitation :

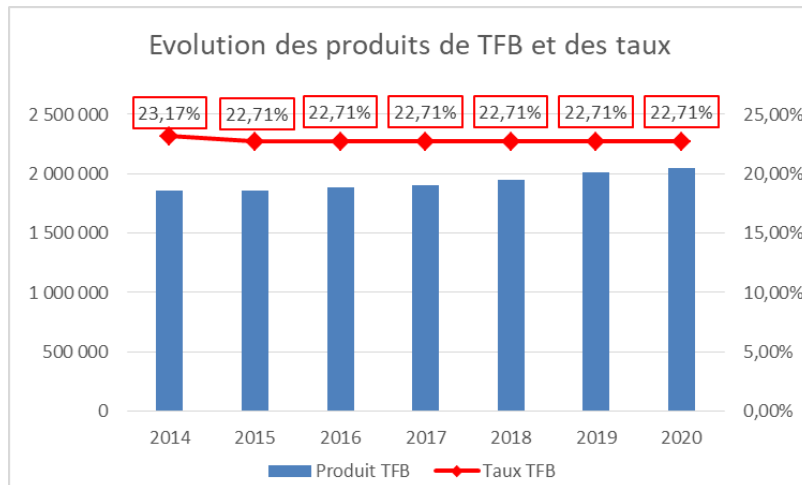


## 2020 – 2023 : La suppression progressive de la taxe d’habitation pour l’ensemble des résidences principales.

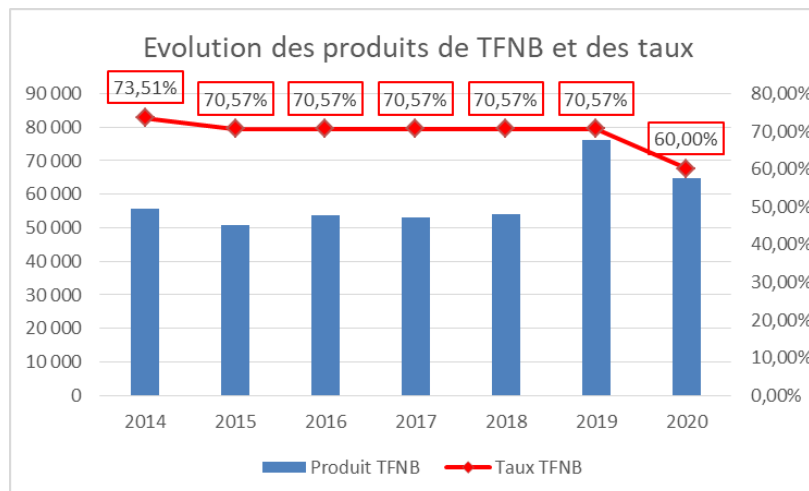
Depuis 2020, 80 % des ménages ne payent plus la taxe d’habitation pour leur résidence principale. Une exonération qui doit concerner l’ensemble des contribuables d’ici 2023. Les foyers fiscaux les plus aisés bénéficieront d’une première baisse de 30 % en 2021, d’une seconde en 2022, puis d’une exonération totale de taxe d’habitation en 2023.

En 2021, la commune percevra la totalité de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties et conservera la part communale de taxe foncière. Afin de corriger les écarts de compensation (en plus ou en moins) engendrés par la perte de la taxe d’habitation, un mécanisme de coefficient correcteur s’appliquera à partir de 2021 pour maintenir le niveau de ressources à celui d’avant la réforme.

### Taxe foncière propriété bâtie :



### Taxe foncière propriété non bâtie :

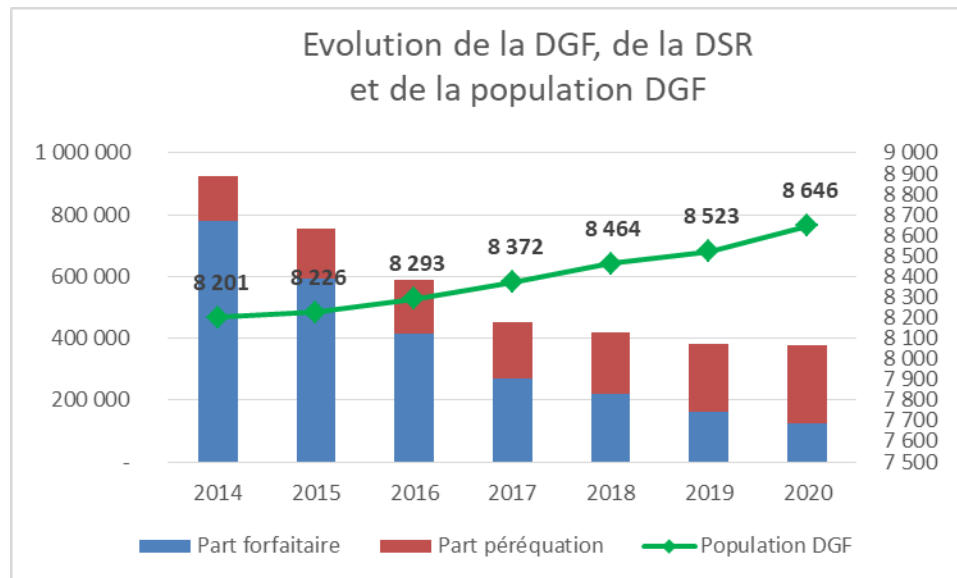


### 2.2.2. La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF représente la participation de l'Etat au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes.

Pour la ville de Roussillon, la DGF se structure autour de deux composantes :

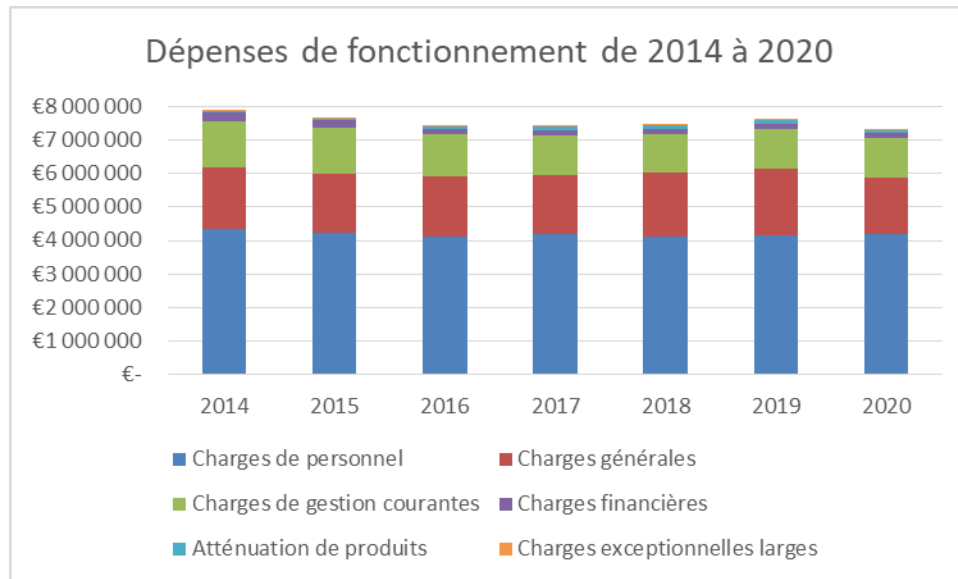
1. Une part forfaitaire (calculée par rapport à sa population, la superficie).
2. Deux parts au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) avec une fraction « centre bourg » et une fraction « péréquation ». La DSR est attribuée pour tenir compte, d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de services suffisant, et d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.



A noter : La Dotation Globale de Fonctionnement est passée de 925 067 € en 2014 à 376 475 € en 2020, soit une baisse de la participation de l'Etat de 548 592 € (- 59%).

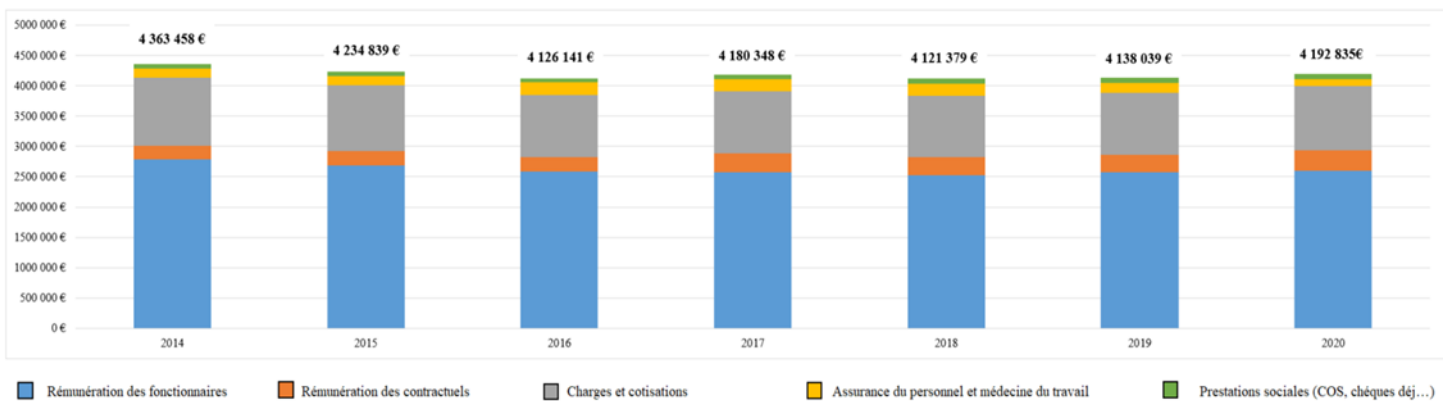
La réforme de la DGF entamée en 2014 avec la mise en œuvre d'une part d'une contribution au redressement des finances publiques et d'autre part à un mécanisme en 2017 d'écêtement a engendré une perte de recettes de + de 3 M€ sur la période 2014 à 2020.

## 2.3. Les dépenses réelles de fonctionnement



### 2.3.1. Analyse des charges de personnels entre 2014 et 2020 (chapitre 012)

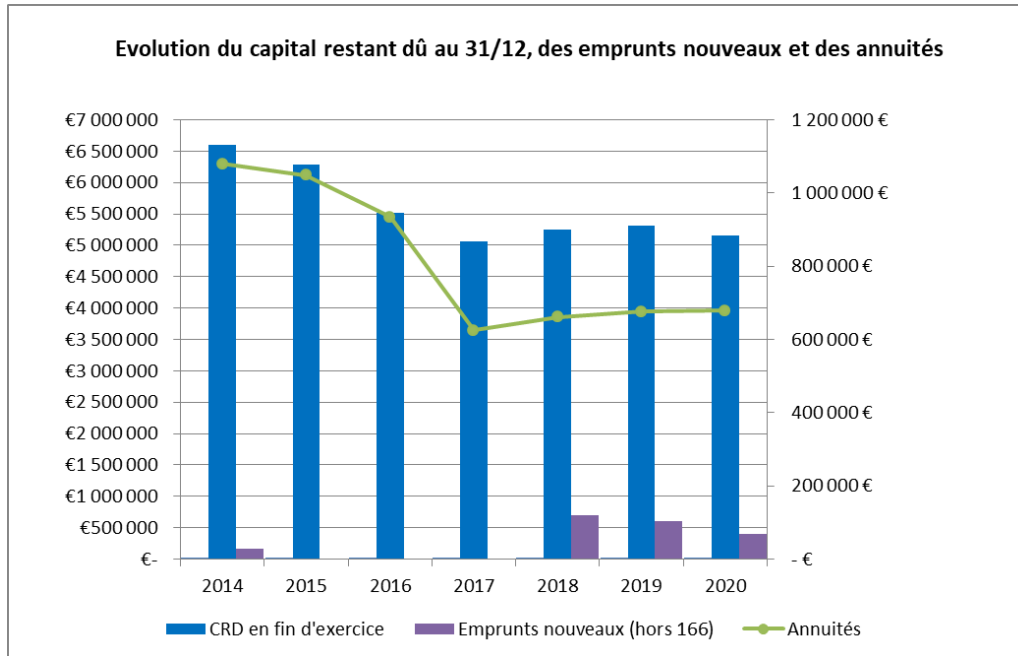
Le chapitre 012 regroupe la majeure partie des dépenses liées au personnel d'une collectivité. Dans la fonction publique, le déroulement des carrières des agents (avancement systématique et régulier d'échelons, revalorisation des carrières...) a un impact financier important sur les charges de personnel. Ce principe, appelé GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité) engendre une hausse estimée entre 1,5% et 2% de la masse salariale chaque année.



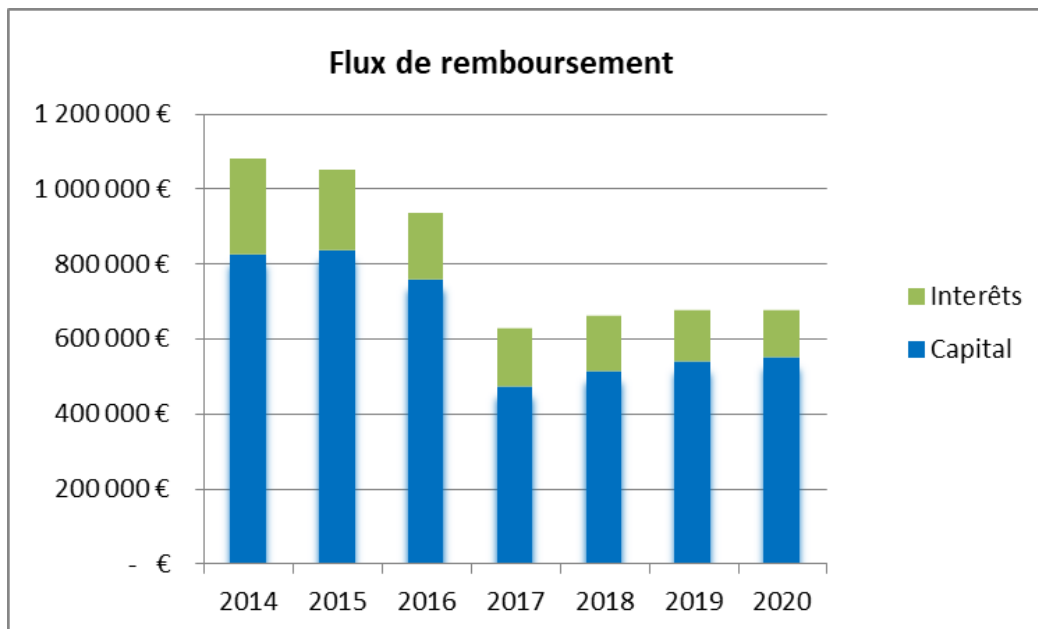
### 2.3.2. L'état de la dette communale

#### 2.3.2.1. Encours de la dette

Le graphique ci-dessous indique les évolutions du capital restant dû, des emprunts nouveaux et des annuités (échelle de droite du graphique).



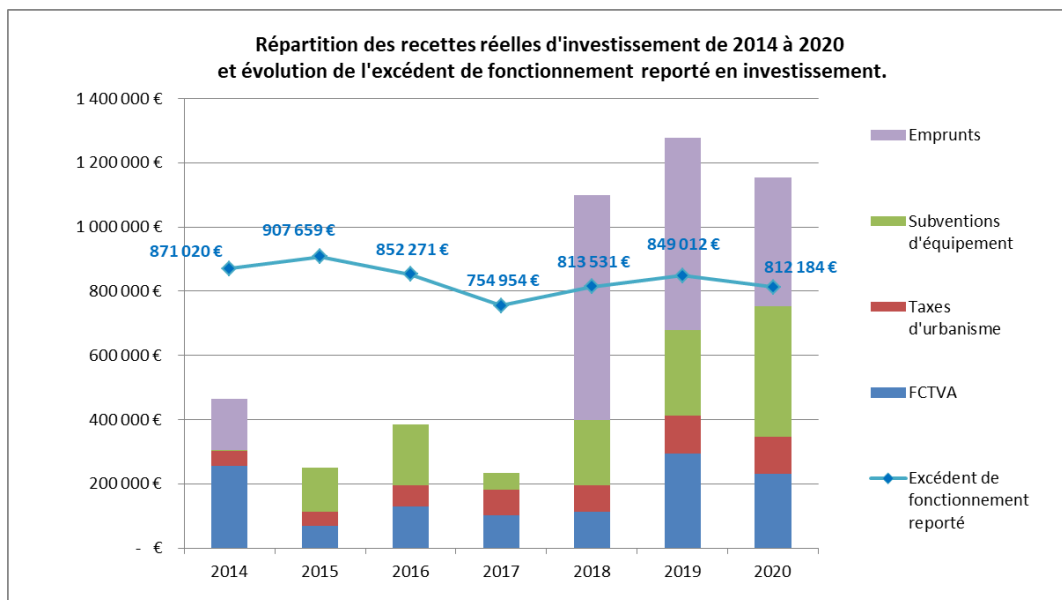
#### 2.3.2.2. Annuité de la dette



## 2.4. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

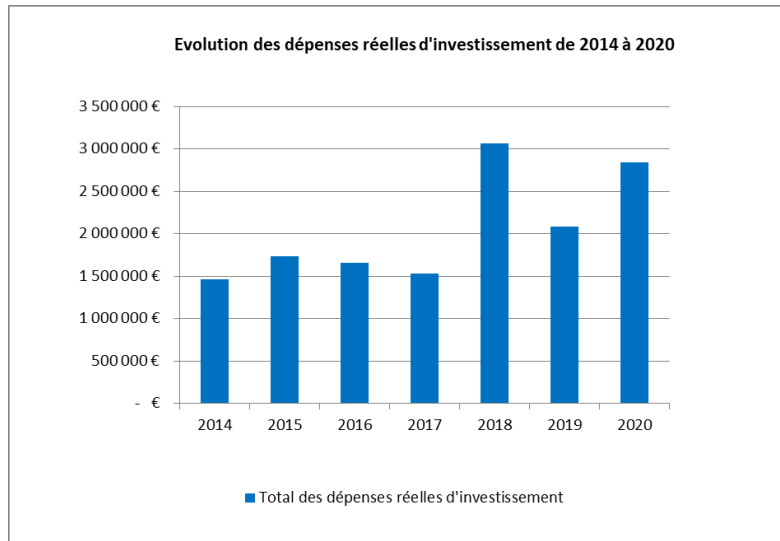
- FCTVA : Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés l'année précédente. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le taux est de 16.404 %.
- Taxe d'urbanisme.
- Subventions d'équipement perçues : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, Etat...) servant à financer le programme d'investissement communal.
- Emprunts : les emprunts réalisés pour financer les investissements.



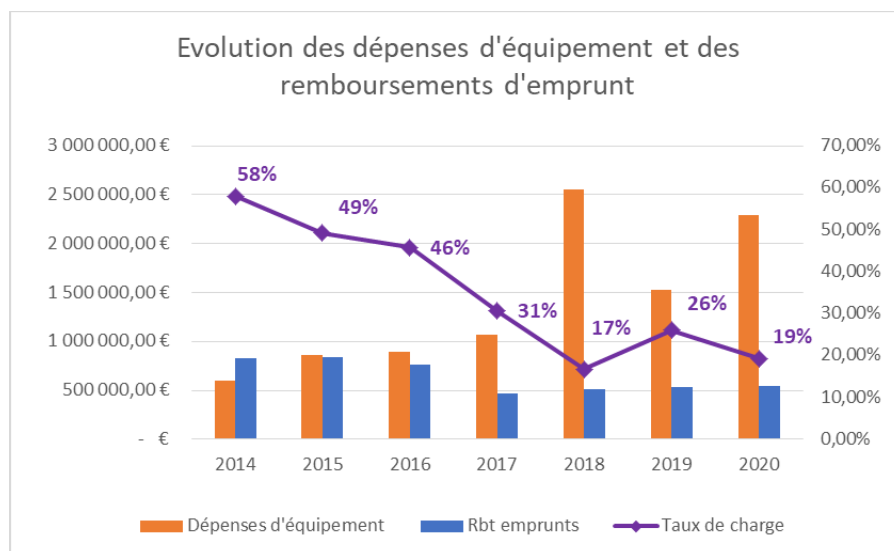


## 2.5. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement (hors opérations d'ordre et de gestion de la dette active) s'élèvent à 14,4 M€ sur la période 2014 – 2020 avec une moyenne annuelle de 2 M€.

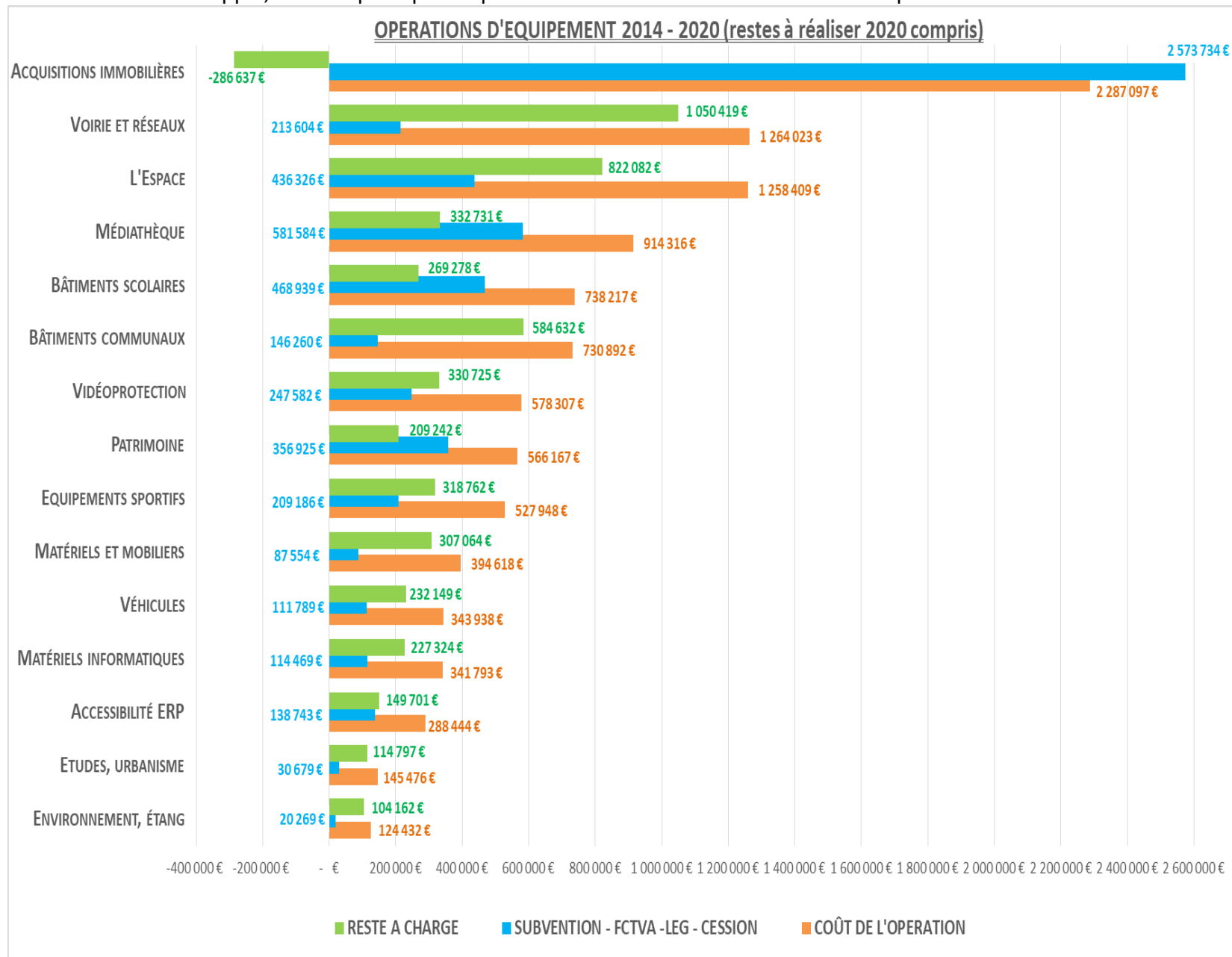


Ci-dessous, les dépenses d'équipement avec la représentation graphique du remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement (échelle de gauche) et le taux de charge du remboursement de la dette (échelle de droite).



Sur la période 2014 -2020, ce sont environ 10 M€ de dépenses d'équipement réalisées, soit une moyenne de 1,4 M€ de dépenses d'équipement par an.

Pour rappel, voici les principales opérations d'investissement réalisées sur la période 2014-2020 :



### 3. Les Orientations pour 2021 et orientations pluriannuelles

#### 3.1. Une ambition politique affichée pour des projets structurants

La majorité municipale affiche un programme qu'elle entend mettre en œuvre sur le mandat qui débute. Dans ce cadre, plusieurs projets prioritaires sont actuellement à l'étude permettant notamment d'étudier les conditions de leur faisabilité technique mais aussi financière ; d'autres, plus aboutis, pourront trouver une concrétisation à plus brève échéance, sous réserve d'un plan de financement supportable par la commune.

Ainsi, le budget primitif 2021 prévoira des crédits pour la mise en œuvre des projets suivants :

##### 3.1.1. En matière culturelle

Mise en service de la **médiathèque** (fin des travaux de la médiathèque / acquisition du mobilier / constitution du fonds documentaire).

Le mandat s'ouvre sur la concrétisation d'un projet de nouveau service communal avec l'ouverture d'une médiathèque communale, intégrant le réseau communautaire Ecume.

L'équipement devrait ouvrir ses portes en septembre 2021. Dans cette perspective, plusieurs dépenses d'investissement de l'ordre de 200 K€ seront faites en 2021, dont une partie était inscrite en RAR.

### 3.1.2. En matière de préservation du patrimoine

- Mise en valeur du **couvent** dans le but de :

- Arrêt de la détérioration de ce bâtiment patrimonial
- Mise en valeur patrimoniale
- Intégration dans un circuit pédestre, pédagogique et écologique avec l'étang

2021 sera consacrée à la définition du programme avec l'aide du CAUE et en partenariat avec les organismes susceptibles de soutenir et valider ce projet, comme l'architecte des bâtiments de France.

Le coût d'objectif est de 600 k€ pour une réalisation en 2023.

- Mise en valeur de **la tour** sur le cheminement piéton de la médiathèque.

A l'occasion de la fin des travaux de la médiathèque et dans la perspective de l'aménagement d'un cheminement entre la rue du 19 mars et le passage Lecerf permettant un accès piéton, volonté d'avoir une action de mise en valeur patrimoniale.

Le montant estimé serait de 150 K€.

- Le parc immobilier de la Ville comprend des **bâtiments historiques** demandant une politique de préservation particulière et coûteuse. Deux bâtiments sont notamment à l'étude : la façade de l'Église et la réhabilitation d'une pièce du Château.

Le montant estimé serait de l'ordre de 500 K€ pour chaque bâtiment, sous réserve des études techniques.

### 3.1.3. En matière d'amélioration du cadre de vie

Plusieurs projets structurants sont lancés en ce début de mandat avec une volonté d'aboutir à des réalisations d'ici 2025 :

- Réalisation des travaux d'aménagement de la **Place de la République**

La Ville de Roussillon a sollicité l'accompagnement du CAUE pour le réaménagement de la place de la République, espace stratégique de la commune de plus d'un hectare, en entrée de ville.

L'année 2021 sera consacrée à une phase de programmation mobilisant les compétences suivantes : programmation urbaine et paysagère, économiste de la construction, AMO notamment pour un coût estimé par le CAUE de l'ordre de 60K€ TTC.

- Encouragement de l'utilisation des **modes doux de déplacement**. Une réflexion est en cours sur cette thématique afin d'avoir une réflexion et stratégie globales avec nos partenaires. Des projets peuvent d'ores et déjà être inscrits dans cette réflexion et trouver une inscription budgétaire dès 2021 :

- Cheminement piéton entre la médiathèque et l'école Wallon
- Cheminement entre le couvent et l'étang : des acquisitions foncières sont prévues afin d'assurer une liaison piétonne

Le soutien aux nouvelles mobilités constitue un axe fort du plan de relance de l'Etat et devrait faire l'objet d'un plan départemental au niveau de l'Isère. La Ville de Roussillon est donc en veille sur les opportunités de soutien de ce chantier intéressant pour la Ville.

#### 3.1.4. En matière de jeunesse et sport

Création d'un **terrain de football synthétique Stade de la Terre Rouge** pour conforter le positionnement de Roussillon comme une "terre de foot" en la dotant d'une nouvelle surface de jeu synthétique avec les avantages associés (qualité de jeu homogène, praticabilité par tous les temps ou presque). Le coût global de ce projet est aujourd'hui estimé à 1,4 M€.

L'année 2021 sera consacrée à la faisabilité technique et financière de ce projet. Un maître d'œuvre y travaille d'ores et déjà.

Si la faisabilité de ce projet était confirmée, les travaux seraient envisagés en 2022 pour une mise en service idéalement à l'automne.

### 3.1.5. En matière de sécurité publique

- **amélioration du dispositif de vidéo-protection** dans les années à venir pour un coût estimé à 50 K€ par an avec 4 objectifs poursuivis :

- Assurer une meilleure poursuite d'images sur les axes routiers (améliorer l'exploitation d'images à des fins sécuritaires dans le cadre des enquêtes judiciaires)
- Rassurer les habitants ou les usagers d'une zone (place de la République notamment, ...)
- Équiper quelques lieux sensibles non couverts (La Poste, Cité scolaire, ...)
- Adapter la technologie aux usages (caméras d'ambiance, de reconnaissance ou d'identification)

#### - la **mise en sécurité de la gendarmerie**

La commune de Roussillon est propriétaire de la caserne de gendarmerie, construite en 1996 et réaménagée en 2012. Dans un contexte de fortes tensions au niveau du département de l'Isère, les référents sûreté de la gendarmerie ont réalisé un audit qui les a amenés à adresser à la Ville des préconisations de mesures de sûreté à mettre en œuvre.

Dans ce cadre, la Ville lancera en 2021 une opération d'aménagement des abords de la gendarmerie : rehaussement des clôtures et réorganisation de l'accueil.

Le coût de cette opération est évalué entre 150 K€ et 200 K€ (demande de subventions présentée au Conseil municipal du 24/09/2020).

## 3.2. La politique d'acquisition et de réserve foncière

Une étude de faisabilité conjointe EPORA/commune se poursuit actuellement afin de définir le projet prévu dans l'Orientations d'Aménagement et de Programmation sur le secteur route de Sablons/avenue Gabriel Péri (terrains nus ou anciens locaux d'activités) dans un objectif de rénovation urbaine à moyen terme (10-15 ans). Dans ce cadre, EPORA effectue un portage de biens immobiliers de l'ordre de 1M€ pour le compte de la Ville.

Il est à noter que le PLU approuvé en 2016 prévoyait 20 Orientations d'Aménagement et de Programmation. Au terme de 5 années, la commune prévoit d'établir un point sur

l'avancement de réalisation de ces différents secteurs afin d'optimiser l'ouverture à l'urbanisation en fonction des capacités d'investissement de la collectivité.

### 3.3. Mener une action sur les dépenses de fonctionnement en matière de dépenses énergétiques

Le plus gros poste budgétaire en fonctionnement, hors masse salariale, est constitué des charges d'énergies (4,8% de nos charges de fonctionnement), soit l'équivalent d'environ 49€/habitant/an en 2020).

#### La performance énergétique de nos bâtiments

La Ville de Roussillon dispose d'un patrimoine bâti important : il est actuellement évalué à 32 000 m<sup>2</sup> de surface (écoles, équipements municipaux, bâtiments administratifs) répartis sur 26 sites et 54 bâtiments pour un coût de 262 K€ en 2020.

Un diagnostic complémentaire pourrait permettre de nous doter d'un plan pluriannuel d'entretien de nos bâtiments dans une logique d'économie d'énergie pour la préservation de l'environnement mais aussi la bonne gestion de nos charges de fonctionnement.

Dans ce cadre, plusieurs bâtiments sont d'ores et déjà identifiés comme prioritaires et pourrait donner lieu à des dépenses d'investissement pour stabiliser, voire diminuer, nos charges de fonctionnement :

- le foyer Grumbach dont l'isolation pourrait être améliorée
- la question du foyer Barbusse est posée depuis de nombreuses années. Les travaux de rénovation que nécessiterait ce bâtiment seraient importants et interrogent sur l'opportunité d'une relocalisation des services. Une veille foncière est menée dans ce sens.
- Continuer les travaux commencés en 2020 pour l'Ecole Langevin sur une façade
- isoler les combles des écoles Langevin et Wallon.

Ce type de dépenses pourrait bénéficier d'un soutien important dans le cadre des contrats de relance et transition écologique (CRTE).

**En conclusion :**

**→ Plus de 15 M€ d'investissements entre 2020 et 2026 (projets et investissements courants)**

**→ Avec une faisabilité technique et budgétaire étudiée par les équipes de la Mairie et dans le cadre de partenariats extérieurs**

**→ Avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement**

**→ Pas d'augmentation des taux de fiscalité locale décidés par la Commune**

    Taxe d'habitation : 8,87%

    Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22,71%

    Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60%